

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESTATIONS DE MAINTENANCE SITES INTERNET

Préambule

Christine Beroud & Com', S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351 (RCS Versailles) a, notamment, pour activité la maintenance sur sites internet (créés ou non par ses soins).

Article 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Christine Beroud & Com' dans le cadre de son activité de maintenance de sites internet exclusivement construits sous Wordpress. Les présentes Conditions Générales de Vente couplées au devis (encore appelées « Conditions Particulières ») définissent l'intégralité des obligations contractuelles des Parties et le Client renonce, en signant le devis, à se prévaloir de tout autre document pour revendiquer d'autres obligations contractuelles.

Article 2 – Objet des prestations

Maintenance préventive

La maintenance préventive a pour objet d'effectuer des opérations de contrôle selon des dates ou fréquences spécifiées aux conditions particulières. Elle exclut la réparation des dommages résultant d'un accident, d'une négligence, d'un acte de malveillance ou résultant d'une utilisation anormale de l'application ou non conforme aux préconisations du Prestataire.

Maintenance corrective

La maintenance corrective a pour objet de corriger les défauts de fonctionnement éventuels d'un site internet conformément aux termes et conditions définis dans les conditions particulières.

Maintenance évolutive

La maintenance évolutive a pour objet de mettre à niveau le site internet conformément aux termes et conditions définis dans les conditions particulières.

Article 3 – Commandes

Toute commande doit être ratifiée par un bon signé par le Client ou son représentant mandaté. Le bon de commande contient, a minima, les informations suivantes : le ou les site(s) concerné(s), le prix et les acomptes versés. Tout devis signé par les Parties tient lieu de bon de commande.

Toute modification du contrat demandée par l'une des Parties est subordonnée à l'acceptation expresse de l'autre Partie.

Si au cours des travaux, le Prestataire considère qu'une opération non prévue à la commande est requise, il devra en informer le Client dès que possible en lui fournissant la liste des travaux et des pièces nécessaires accompagnée d'une estimation de prix. Le Prestataire n'encourra aucune responsabilité pour les dommages résultant du refus du Client d'effectuer lesdits travaux. Dans ce cas, la clause de garantie ne pourra être appliquée sur les risques encourus.

Toute commande étant définitive, le Client ne saurait l'annuler à moins d'un accord exprès et préalable du Prestataire. En conséquence, si le Client sollicite l'annulation de tout ou partie de la commande, le Prestataire sera en droit de demander l'exécution du contrat et le paiement intégral des sommes stipulées dans celui-ci.

Dans le cas d'une résiliation amiable, le Client devra indemniser le Prestataire pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes ou indirectes en découlant. Dans ce cadre, les acomptes déjà versés pourront rester acquis au Prestataire à titre de première indemnité.

Article 4 – Exécution des prestations (exclusivement à distance)

Accès

Pour permettre la réalisation du service de maintenance à distance, le Client devra mettre à disposition du Prestataire un accès à distance (notamment à l'interface Wordpress du site et auprès de l'hébergeur en qualité d'administrateur), répondant aux caractéristiques définies aux conditions particulières. La fourniture des moyens à mettre en œuvre pour permettre la télémaintenance n'est pas comprise dans la mission du Prestataire et reste donc à la charge exclusive du Client.

Délais d'exécution

Les délais de livraison et d'exécution courent à compter de la date d'acceptation définitive de la commande émise par le Prestataire. Toutefois, aucun délai ne court si le Client n'a pas satisfait à une ou plusieurs de ses obligations s'agissant, notamment, du paiement de l'acompte ou bien encore de la fourniture de toutes les informations et autorisations préalables nécessaires.

Article 5 – Obligations de Christine Beroud & Com'

Christine Beroud & Com' s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la réalisation du projet. Dans ce cadre, Christine Beroud & Com' est libre d'utiliser les outils qu'elle estime efficace, s'agissant, notamment, de la mise en place de plug-in sur la santé du site. Si certains outils sont payants, ils resteront à la charge exclusive du Client. Christine Beroud & Com' prendra en compte les demandes du Client et les respectera, dans la limite de leur faisabilité. Christine Beroud & Com' informera le Client, dans son domaine de compétences, des contraintes de la prestation et des effets possibles liés à l'utilisation des équipements.

Le Prestataire s'engage à fournir à tout moment au Client et, sur sa demande, toutes les informations nécessaires sur l'état d'avancement de sa mission.

Article 6 – Obligations du Client

Le service de maintenance nécessite une collaboration active et régulière entre les Parties. Dans cette optique, le Client désignera aux conditions particulières au moins un interlocuteur formé et qualifié, lequel sera seul habilité à former des demandes de maintenance, à recevoir et mettre en œuvre les solutions préconisées par Christine Beroud & Com'. Le Client informera par écrit Christine Beroud & Com' de tout changement d'interlocuteur ainsi que de toute modification de lieu ou de modification d'implantation des équipements.

Le Client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation des équipements et à appliquer strictement les instructions données par Christine Beroud & Com'. Dans ce cadre, il s'engage à ne pas modifier la configuration informatique minimum recommandée.

Avant toute intervention, le Client devra s'assurer que ladite intervention ne risque pas d'engendrer des dommages sur les systèmes connectés directement ou indirectement avec le système objet de l'opération de maintenance.

Le Client s'engage à mettre à disposition de Christine Beroud & Com' l'ensemble des éléments et informations nécessaires ou utiles à son intervention ainsi qu'une sauvegarde des fichiers installés sur le système sur lequel se déroulera l'opération de maintenance.

Le Client devra laisser pénétrer dans ses locaux toute personne mandatée par Christine Beroud & Com' afin d'identifier ou corriger toute anomalie, incident ou erreur.

Le Client s'engage à lire et à commenter tout document remis par Christine Beroud & Com' dans un délai n'excédant pas quinze jours. Passé ce délai, le document sera réputé accepté et authentifié par le Client.

Le Client s'engage à lister les réserves à compter du moment où il aura signé le bon de livraison provisoire, sur lequel il notera systématiquement, et dans l'ordre chronologique, toutes les erreurs de fonctionnement éventuellement relevées. La durée de cet engagement, fonction de l'ampleur du projet, sera fixée au cas par cas entre les Parties.

Article 7 – Recette

A l'issue de sa mission, Christine Beroud & Com' remettra au Client un « bon de livraison provisoire » comportant un délai précis permettant au Client de tester les développements réalisés et de faire part, le cas échéant, des demandes de modifications à effectuer.

Sauf nouveau bon de livraison provisoire justifié par l'importance des éventuelles modifications, un « bon de livraison définitif » valant « recette » sera ensuite émis par Christine Beroud & Com'.

Les tests relèvent de la seule responsabilité du Client et doivent impérativement être réalisés sur un environnement test parallèle à la production.

Article 8 – Garantie et Responsabilités du Prestataire

Garantie

Christine Beroud & Com' s'engage à remédier à tout défaut provenant de sa faute démontrée dans l'exécution de ses prestations et qui se sont manifestées dans une période définie dans le bon de livraison définitif.

Pour pouvoir invoquer cette garantie, le Client devra :

- aviser Christine Beroud & Com', par écrit et sans délai, des défauts qu'il impute à la prestation, fournir tous justificatifs quant à la réalité de ceux-ci,
- donner à Christine Beroud & Com' toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts et y porter remède.

Il est expressément convenu que pour qu'un défaut puisse donner lieu à la mise en œuvre de la présente garantie, celui-ci devra être « reproductible » par Christine Beroud & Com'. En conséquence, les erreurs « fugitives » ne donneront pas lieu à l'application de cette garantie.

Responsabilité

De convention expresse, Christine Beroud & Com' est soumise à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution des prestations mises à sa charge. Dès lors, le Client renonce à rechercher la responsabilité de Christine Beroud & Com' en cas de dommages survenus à la base de données, mémoires d'équipements, matériel ou programme qu'il aura confiés à Christine Beroud & Com' lors de sa mission et se prémunira contre de tels risques en constituant un double de l'ensemble des documents, fichiers et supports, notamment, avant toute intervention de Christine Beroud & Com'.

La responsabilité de Christine Beroud & Com' sera limitée aux dommages matériels directs et ne pourra, en tout état de cause, excéder le montant de la prestation.

La responsabilité de Christine Beroud & Com' est expressément exclue s'agissant des dommages indirects et/ou immatériels tels que le manque à gagner, la perte de production ou bien encore la perte de contrats causée au Client ou à des tiers.

Enfin, la responsabilité de Christine Beroud & Com' ne saurait être engagée du fait des conséquences d'une omission ou d'une erreur dans les éléments fournis par le Client ainsi que dans l'hypothèse où ce dernier n'aurait pas respecter les obligations mises à charge aux termes des présentes.

Article 9 – Responsabilités du Client

Le Client est responsable des propos et des contenus (et de leur traduction éventuelles) figurant sur son site et autres outils Internet. En tout état de cause, le Client est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements, notamment, en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le Client est informé que les publications constituent, notamment, des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteur au sens de l'article L. 112-2 1er et 2e du Code de la propriété intellectuelle. Le Client assure le Prestataire qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il détient, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Par conséquent, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, le Prestataire ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les

éventuelles autorisations administratives nécessaires à l'activité ou au service qu'il propose sur son site en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises.

Le Client garantit relever indemne le Prestataire de toute action en revendication de tiers liés au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code pénal : à ce titre, le Client indemniserà le Prestataire de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, outre les honoraires et frais raisonnables des conseils du Prestataire, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait du Prestataire. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande du Prestataire à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir au Prestataire de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature qui seraient formés contre le Prestataire et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense du Prestataire dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus au devis.

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) et au plus tard dans les huit jours de la modification.

En cas de non-respect de l'une quelconque des obligations précitées, le Prestataire pourra suspendre ou mettre un terme à sa mission sous le seul respect d'un délai de préavis de 15 jours. En ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par le Prestataire des sommes déjà versées, et le Prestataire ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client.

En revanche, si le non-respect des obligations du Client entraînait un préjudice pour le Prestataire, le Prestataire se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et, notamment, le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par le Prestataire.

En outre, le Prestataire se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que Le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements imputables au Client.

Ainsi, le Client comprend que le Prestataire devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de la mission si le Prestataire reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

Article 10 – Tarifs – Paiement – Pénalités de retard

Les prix de vente des Prestations, sont ceux applicables au moment de la commande conformément au devis établi. Les prix sont exprimés en euro hors taxes (HT), TVA éventuelle en sus, Christine Beroud & Com' se réservant le droit de répercuter sans délai sur ses tarifs toutes nouvelles taxes pouvant se présenter dans son activité.

Toute prestation est payable d'avance. En cas de prestation mensuelle, le règlement doit intervenir avant le 3 de chaque mois.

Les factures doivent être exclusivement réglées par virement bancaire ou par prélèvement. La remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

En cas de retard de paiement, Christine Beroud & Com' appliquera en outre des pénalités de retard fixées à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Au surplus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 euros sera perçue.

Outre ces pénalités et indemnités, tout retard de paiement d'une échéance entraînera, si bon semble au Prestataire, la déchéance du terme de paiement contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles. En outre, Christine Beroud & Com' se réserve le droit, en cas de retard ou défaut de paiement, de suspendre l'exécution de sa mission.

Article 11 – Confidentialité

Chacune des parties s'engage, sauf accord écrit et préalable, à ne pas exploiter et à ne pas communiquer à un tiers les données, méthodes, savoir-faire, codes sources, procédés de fabrication, informations techniques, opérations commerciales et/ou financières de l'autre partie auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de la mise en œuvre de la prestation objet des présentes.

Sauf clause contraire, cette obligation de confidentialité se poursuivra pendant une période de 12 mois à compter de la cessation de la mission, quelle qu'en soit la cause. Tout manquement à cet engagement donnera lieu au versement de dommages et intérêts.

Article 12 – Références

Par dérogation expresse à la clause précédente, le Client autorise le Prestataire à utiliser son nom et son logo à titre de référence commerciale pour les besoins de sa propre communication.

Article 13 – Résiliation pour inexécution contractuelle

Le non respect de l'une quelconque de ses obligations par le Client autorise Christine Beroud & Com' à résilier le Contrat, après une mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours et à conserver à titre de dommages et intérêts les sommes déjà perçues et à facturer à titre d'indemnités un minimum de 20% du montant de la commande initiale.

Article 14 – Force majeure

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou d'un retard dans l'exécution d'une obligation née des présentes à la suite de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Chaque Partie informera l'autre Partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, serait de nature à affecter l'exécution du contrat. Les Parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi l'évolution du contrat.

Article 15 – Non sollicitation du personnel

Chaque Partie s'engage vis-à-vis de l'autre, à ne pas directement ou indirectement débaucher, embaucher ou faire travailler toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des travaux demandés, pendant toute la durée du contrat et deux ans après à compter de la cessation des relations contractuelles définies, sauf accord écrit et préalable de l'autre partie.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas l'engagement pris, elle s'engage à dédommager l'autre en lui versant une indemnité forfaitaire, couvrant, notamment, les dépenses de sélection et de recrutement, les frais de formation et les dommages résultant des engagements déjà pris égale aux douze derniers mois de rémunération brute du collaborateur concerné.

Cette interdiction vaut également si la sollicitation initiale provient du collaborateur lui-même.

Le Client s'interdit également d'entrer en contact, directement ou indirectement, avec les partenaires du Prestataire dont il a bénéficié et de leur proposer toute mission sans l'autorisation préalable et expresse du Prestataire.

Article 16 – Protection des données personnelles

16.1 Définition

Par soucis de clarté aux fins de l'article 16 « Protection des données personnelles » on entend par :

- Informations personnelles ou données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable,
- Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou ensembles de données à caractère personnel,

- Responsable de traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement,
- Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement,

16.2 Principes et généralités

Christine Beroud & Com' respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, dans le cadre de sa mission, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sont traitées par Christine Beroud & Com' S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351 (RCS Versailles), laquelle demeure responsable du traitement pour la gestion des commandes clients et/ou les demandes quelconques afférentes aux présentes et en qualité de sous-traitant pour la réalisation des prestations de maintenance.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de

l'entreprise individuelle du responsable de traitement ainsi qu'à des sous-traitants éventuels. Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par Christine Beroud & Com'.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : gestion@christineberoud.com

Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

16.3 Traitements relatifs au suivi de l'exécution de la prestation objet des présentes conditions générales

Dans le cadre du suivi de l'exécution des CGV, Christine Beroud & Com' agit en qualité de responsable de traitement. Les traitements mis en place ont pour finalités d'assurer le suivi administratif de la relation commerciale, la gestion et le suivi des commandes en ce compris la facturation, la gestion des contentieux et des impayés, ainsi que toutes les demandes afférentes aux présentes.

Les traitements, mis en place par Christine Beroud & Com', ont pour base légale l'exécution du contrat et le respect de ses obligations légales (notamment obligation d'établir des factures, obligations déclaratives auprès de l'administration fiscales, des URSSAF notamment). La collecte des informations du Client (nom, prénom, adresse postale et électronique, coordonnées bancaires, numéros d'identification tels que RCS, registre des métiers, factures, devis) est essentielle à la fourniture et à la bonne gestion des services proposés par Christine Beroud & Com'. Le refus d'y consentir empêcherait l'exécution de ces services.

16.4 Traitements relatifs à l'exécution des prestations de maintenance

Dans le cadre des opérations de maintenance, Christine Beroud & Com', qui agit dans le cadre des instructions du client (données dans les conditions particulières), peut être amenée à traiter et ou mettre en place des traitements de données à caractère personnelles.

Elle traitera ces données pour le compte exclusif du Client, sans les utiliser pour toute autre finalité. C'est en qualité de sous-traitant que les traitements seront mis en place, y compris dans l'hypothèse où Christine Beroud & Com' définirait les outils et procédures d'exécution pour réaliser les prestations commandées, par le Client.

Les instructions données par le Client et synthétisées dans le devis peuvent être à tout moment complétées, modifiées, par le Client, par courrier électronique ou à l'oral. En cas d'instructions données oralement Christine Beroud & Com' les confirmera par écrit.

Christine Beroud & Com' mettra les moyens nécessaires pour assurer sa mission et prendra les mesures requises par l'article 32 du RGPD pour assurer la confidentialité et la sécurité des traitements.

Christine Beroud & Com' assistera le Client, dans la mesure du possible, pour lui permettre, de traiter les demandes d'exercice de droits, par les personnes concernées. Les personnes exerceront leurs droits directement auprès du Client. Christine Beroud & Com' interviendra, dans les meilleurs délais, uniquement à la demande du Client et pour l'aider à répondre aux personnes qui exercent leurs droits (fourniture d'informations techniques par exemple...).

Christine Beroud & Com' se réserve le droit de facturer au Client son intervention, si les demandes sont excessives et dépassent ce qui peut être raisonnablement demandé au sous-traitant.

Christine Beroud & Com' accompagnera le Client dans sa conformité et partage avec lui toutes informations nécessaires pour démontrer le respect du RGPD, la réalisation d'audit par le Client et à ses frais. De même, Christine Beroud & Com' informe le Client dès la constatation d'une violation de données.

Christine Beroud & Com' est autorisée à recourir, pour tout ou partie des prestations a des sous-traitants. Elle informera le Client des sous-traitants avec lesquelles elle travaille ainsi que préalablement à tout changement. Le Client dispose d'un délai de 24 heures pour s'y opposer. Les obligations de Christine Beroud & Com' s'imposent à ses sous-traitants ultérieurs ; elle reste pleinement responsable des actes de ses sous-traitants.

Christine Beroud & Com' informe le Client si, selon elle, l'une de ses instructions constitue une violation du RGPD ou d'autres dispositions relatives à la protection des données personnelles, notamment au regard des dispositions applicables aux cookies (certains sont soumis à un consentement préalable de l'Internaute) ou mentions d'information relatives à la protection des données personnelles (RGPD) de votre site. Le Client, en sa qualité de responsable de traitement est seul responsable de la conformité de son site en ce compris les mentions qui y sont renseignées.

Article 17 – Archivage – Preuve

Christine Beroud & Com' archive les devis acceptés et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil. Les registres informatisés par Christine Beroud & Com' seront considérés par les Parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre elles.

Article 18 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Tout litige susceptible de s'élever entre Christine Beroud & Com' et son Client, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Versailles.